



Objectifs

Transmettre les bases juridiques en matière de responsabilité, ainsi que les principes élémentaires de l'arrimage des engins de travaux publics.

Public concerné et pré-requis

- Responsable sécurité des transports, responsables de sites, chef de parc, manutentionnaires, etc.
- Pas de pré-requis à l'entrée en formation.

Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés EURO TEAM CAPELLE avec 10 ans d'expérience

Durée - Horaires

1 jour de formation (7H /jour)
08H30 – 12H00 puis 13H30 – 17H00

Effectifs & Lieu(x)

Maxi 8 stagiaires par formation
Inter ou Intra Entreprise.

Moyens pédagogiques et techniques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées pour la vidéo-projection. Chaque formateur est équipé de son propre vidéoprojecteur, d'un PC portable et d'un paper board.
- Supports de formation Powerpoint + synthèse écrite remise à chaque participant (triplyque)



Programme

I / Co-responsabilité du donneur d'ordre

- Dans le cadre du contrat type,
- Marchandises de + ou – 3 Tonnes,
 - En matière d'arrimage,
 - En matière de charge à l'essieu,
- En matière d'accompagnement du Transport Exceptionnel,
 - Type d'infractions,
 - Sanctions encourues,
 - Exemple de jurisprudence.

II / Les principes élémentaires de l'arrimage

- Action de caler,
- Action d'arrimer,
- Les notions de physique :
 - L'apesanteur / La force d'inertie / La Force Centrifuge / Les forces de frottement / Le centre de gravité / L'Énergie Cinétique.

III / Les principales méthodes d'arrimage (ED 6068 – INRS)

IV / Les moyens de protections

- Les parties sensibles
- Le tapis antiglisse
 - Etc.

Modalité d'évaluations

QCM (Questionnaire à Choix Multiples) en fin de formation



Contact
04 66 61 09 15

Sanction visée

- Attestation de formation
- TARIF à partir de 1250€